



CONTRE-LA REFORME DES RETRAITES LES MOBILISATIONS, LES GREVES DOIVENT S'AMPLIFIER !

Le gouvernement et le président viennent de faire le choix du 49-3 ! C'est un échec et un désaveu pour eux, et c'est bien la lutte déterminée des travailleuses et des travailleurs, de la jeunesse, et des retraité-e-s dans le cadre d'une intersyndicale déterminée, qui conduit à cette impossibilité pour Elisabeth Borne d'obtenir une majorité pour sa contre-réforme des retraites.

C'est un déni de démocratie qui s'ajoute à ceux qui ont émaillé l'ensemble du processus de construction et de validation de cette réforme. Sans motion de censure, le projet serait donc validé sans aucun vote de l'assemblée.

Tout au long de l'examen du texte de loi, le gouvernement a fait le choix du passage en force : type de loi (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale rectificatif), procédures accélérées, refus de passer au vote sur les amendements, pressions sur les élu-e-s ou les groupes, concessions à la droite.

Le projet de loi issu de la commission mixte paritaire présenté au parlement le 16 mars, confirme toutes des mesures extrêmement régressives.

Il entérine le recul de l'âge légal à 64 ans et l'allongement du nombre de trimestres nécessaires pour constituer sa retraite sans décote. Ces reculs commencent à s'appliquer dès septembre 2023 pour les générations nées à partir de septembre 1961.

La fermeture de notre régime spécifique aux nouveaux entrants dans la profession dès le 1^{er} septembre 2023 va créer de la discrimination entre les salarié-e-s et la profession sera moins attractive.

Le recul de l'âge de départ à 64 ans va pénaliser encore plus les femmes du Notariat qui représentent 88 % de l'effectif.

Notre régime ne coûte rien à l'état ni aux finances publiques, il est autonome, pérenne et permet de fidéliser les salarié-e-s depuis sa création en 1937. Il est un outil de cohésion social au sein de la branche.

Choisir de détruire un régime qui fonctionne au nom d'une idéologie au service de l'équité et de la suppression de privilèges ne peut être acceptée par les salarié-e-s.

Notre régime a prouvé sa fiabilité et sa résilience face aux nombreuses crises économiques et immobilières que le Notariat a traversées.

Pour la CGT, une seule réponse à ces provocations ; la poursuite des mobilisations, des grèves, jusqu'au retrait.

Nous encourageons tous les salarié(e)s du Notariat à poursuivre et amplifier les actions de mobilisations !

